



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL
DÉPARTEMENTAL 63

LETTRE ELECTRONIQUE DE DIFFUSION CGT CG 63 n° 233 du 11 décembre 2015

ACTUALITÉ

Plan social :

*Courrier de l'intersyndicale FO, CGT, SUD demandant aux conseillers départementaux de ne pas voter les économies budgétaires proposées par le Président en matière de personnel

Qui va faire le travail des agents qui ne seront pas remplacés ? Qui peut croire que les missions de service public pourraient être assurées dans les mêmes conditions que précédemment ?

Le Président a admis qu'en plus des 80 suppressions d'emploi prévus en 2016 et 2017 des postes actuellement « gelés » avant 2016 seraient également supprimés. Il a refusé de nous indiquer combien de postes étaient actuellement gelés ? Et combien de postes seraient supprimés ?

*Tract intersyndical : l'UNSA collabore à plein temps avec l'exécutif

*Courrier de l'intersyndicale FO, CGT, SUD demandant au Président à venir nous exprimer à notre tour devant l'assemblée départementale lors de la session du 14 au décembre 2015, comme l'a fait l'UNSA

Pourquoi le Président entretient l'opacité et refuse la clarté sur ces questions ?

Une nouvelle réduction des effectifs n'est plus acceptable.

ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Plan social : courrier de l'intersyndicale FO, CGT, SUD demandant aux conseillers départementaux de ne pas voter les économies budgétaires proposées par le Président en matière de personnel

Plan social tract l'UNSA collabore à plein temps avec l'exécutif

Plan social : courrier de l'intersyndicale FO, CGT, SUD demandant au Président à venir nous exprimer à notre tour devant l'assemblée départementale lors de la session du 14 au décembre 2015, comme l'a fait l'UNSA

Prochaines réunions Suite [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

ACTUALITÉ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Le 11 décembre 2015 les 120 ans de la CGT et les 70 ans de la Sécu
Gaspillage scandaleux au lycée Vercingétorix de Romagnat

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le Front national : Un danger pour le monde du travail et la démocratie

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes (sca) vont de nouveau augmenter le prix des péages en 2016

Frais de tenue de compte nouvelle offensive des banques

Condamnation scandaleuse d'une inspectrice du travail !

ACTUALITÉ STATUTAIRE

Agents de la Fonction publique territoriale, voilà ce que le FN pense vraiment de vous

La protection sociale des fonctionnaires de plus en plus menacée !

Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

Décret dérogatoire apprentissage formation professionnelle

APPEL A CANDIDATURES

LA CITATION DE LA SEMAINE

ILS ONT OSE LE DIRE

LE DESSIN DE LA SEMAINE

LA PHOTO DE LA SEMAINE

ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Plan social : courrier de l'intersyndicale FO, CGT, SUD demandant aux conseillers départementaux de ne pas voter les économies budgétaires proposées par le Président en matière de personnel



Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Le Président du Conseil départemental vous propose de voter concernant le budget primitif 2016, lors de la séance du 14 au 17 décembre 2015, une réduction de 0,69 % des dépenses de personnels : 105,734 millions d'euros au projet de BP 2016 contre 106,471 millions d'euros au BP 2015. **Le Président vous propose notamment :**

- de supprimer 40 postes en 2016 et 40 postes en 2017,**
- de réduire l'enveloppe consacrée aux promotions et avancements de grade de 100 000 €**
- d'allonger la durée d'avancement d'échelon.**

Le Président nous a présenté à titre d'information, lors du Comité technique du 30 novembre un rapport d'une page. Le Président nous a indiqué que ces mesures avaient été décidées par l'exécutif, que les « *élus ont fait des choix budgétaires* » que les mesures nous étaient présentées à titre d'information et que les « *mesures étaient non négociables* ».

Le Président a admis qu'en plus des 80 suppressions d'emploi prévus en 2016 et 2017 des postes actuellement « *gelés* » avant 2016 seraient également supprimés. Il a refusé de nous indiquer combien de postes étaient actuellement gelés ? Et combien de postes seraient supprimés ?

Qui va faire le travail des agents qui ne seront pas remplacés ? Qui peut croire que les missions de service public pourraient être assurées dans les mêmes conditions que précédemment ?

Pourquoi le Président entretient l'opacité et refuse la clarté sur ces questions ?

Pour l'intersyndicale, le conseil départemental pour exercer pleinement ses missions obligatoires et assumer son rôle de solidarité devrait à minima conserver l'intégralité de son personnel opérationnel de terrain répondant quotidiennement aux demandes et besoins des usagers. Les agents du Conseil départemental tentent d'assumer au mieux leurs fonctions avec des modes de réponse de plus en plus réduits notamment par le désengagement d'autres collectivités et institutions. Depuis longtemps le nombre de postes d'agents de terrain n'a pas évolué voire a diminué dans certains secteurs alors même que le contexte socio-économique s'est fortement dégradé.

Une nouvelle réduction des effectifs n'est plus acceptable.

L'image et la qualité du service public rendu à l'utilisateur déjà fortement mise à mal malgré une réelle implication des agents soucieux de leurs responsabilités ne pourront être maintenues. A titre d'exemple, les agents de terrain sont déjà confrontés à l'expression de ces insatisfactions y compris par des comportements violents mettant en péril leur sécurité. Par ailleurs, si vous votiez ces mesures, les agents de la collectivité auraient des déroulements de carrière de plus en plus longs et ne pourraient partir à la retraite que de plus en plus tard avec des pensions de plus en plus réduites.

L'intersyndicale FO, CGT, SUD tient à préciser que les agents ne sont nullement responsables de la décision du gouvernement de diminuer les dotations de l'Etat et de ne plus compenser intégralement les compétences transférées.

L'intersyndicale FO, CGT, SUD vous demande, pour toutes ces raisons, de ne pas voter les économies budgétaires proposées par le Président en matière de personnel.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le syndicat CGT

Stéphane Colin

Pour le syndicat FO

Gilles Mosnier

Pour le syndicat SUD

Nadine Michel

Plan social tract l'UNSA collabore à plein temps avec l'exécutif



L'UNSA COLLABORE A PLEIN TEMPS AVEC L'EXECUTIF !

Le personnel départemental a manifesté, par plusieurs jours de grève en novembre dernier, son désaccord face au plan social de l'Exécutif.

L'Intersyndicale FO – CGT – SUD soutenait ce mouvement.

L'UNSA en amont de l'Assemblée Générale du 29/09/2015 avait voté la grève avant de se retirer dans un second temps.

Les agents ont massivement interpellé l'exécutif sur leurs inquiétudes, alors qu'ils sont déjà sous contrainte dans leurs métiers et leurs missions respectives.

Un tract intersyndical FO – CGT – SUD a été remis aux élus présents pour dénoncer les conditions de travail actuelles, les conséquences sur les agents en termes d'arrêts de travail et la dégradation du service public rendu par notre collectivité.

Aujourd'hui les agents, après plusieurs jours de grève, n'ont pas obtenu d'avancée de la part de l'exécutif. Les postes jusque-là gelés au Département (100-150 ?) seront supprimés en 2016 en plus des 80 suppressions annoncées, des avancements à la durée maxi, la réduction des promotions...

Devant toute la Commission Permanente du Conseil départemental, les représentants syndicaux UNSA, sont venus le 7 décembre 2015 rassurer l'exécutif sur leurs choix, notamment en matière de RH, défendant l'idée que le dialogue social avait bien lieu, précisant le calendrier et les contenus, malgré les conséquences sur le personnel.

Leurs propos sont venus conforter le Président qui selon eux « sait prendre ses responsabilités », confirmant que « des mesures d'économies s'imposaient ».

Cette intervention nous a été relayée par certains élus départementaux, car perçue comme déplacée, dans le contexte actuel et si fidèle à la position du Président du Conseil Départemental.

Cette intervention interroge au final sur le réel dialogue social possible au sein du CD 63.

L'intersyndicale a adressé un courrier à l'ensemble des élus leur demandant de ne pas voter les économies budgétaires proposées par le Président en matière de personnel et demande à ce que l'intersyndicale FO – CGT – SUD soit reçue à son tour lors de la prochaine session.

Clermont-Ferrand, le 11 décembre 2015

Plan social : courrier de l'intersyndicale FO, CGT, SUD demandant au Président à venir nous exprimer à notre tour devant l'assemblée départementale lors de la session du 14 au décembre 2015, comme l'a fait l'UNSA



Clermont-Ferrand, le 11 décembre

2015

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vous avez invité l'UNSA, le 7 décembre 2015, à venir s'exprimer devant les élus départementaux de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur les économies budgétaires décidées par l'exécutif en matière de personnel.

L'intersyndicale FO, CGT, SUD vous demande de nous inviter à titre de réciprocité, par rapport à la tribune que vous avez accordée à l'UNSA, à venir nous exprimer à notre tour devant l'assemblée départementale lors de la session du 14 au décembre 2015, pour que nous puissions également développer nos arguments sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil départemental, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le syndicat CGT

Pour le syndicat FO

Pour le syndicat SUD

Stéphane Colin

Gilles Mosnier

Nadine Michel

Copie de ce courrier est adressé aux présidents des groupes politiques du Conseil départemental

Prochaines réunions

Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT

ACTUALITÉ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Le 11 décembre 2015 les 120 ans de la CGT et les 70 ans de la Sécu

LA SECURITE SOCIALE, UNE FORMIDABLE MODERNITE

Soixante-dix ans après les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 donnant naissance à la Sécurité sociale, la CGT avec son Union départementale et l'IHS-63 va célébrer l'anniversaire.

L'évènement aura lieu **vendredi 11 décembre** dans la grande salle de la Maison du peuple de Clermont-Ferrand de **15 h à minuit**. Avant tout il s'agit de vanter la modernité de cette construction politique, pourtant malmenée par la politique du gouvernement.

**VENDREDI 11 DÉCEMBRE
MAISON DU PEUPLE
DE CLERMONT-FERRAND
À PARTIR DE 15H
LA CGT A 120 ANS
LA SÉCU A 70 ANS**

**À 15H RENCONTRE-DÉBAT
AVEC LA PARTICIPATION ET LES
TÉMOIGNAGES DES ANCIENS ET
ACTUELS ADMINISTRATEURS CGT**

**LE 11 DÉCEMBRE 2015 FÊTONS TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
LES 120 ANS DE LA CGT ET LES 70 ANS DE LA SÉCU**

Le 23 septembre 2015 la CGT a fêté ses 120 ans et le 4 octobre c'est la Sécu qui fêtait ses 70 ans. Deux évènements importants qu'il nous faut fêter comme il se doit.

Dans le Puy de Dôme, la CGT organise le 11 décembre 2015, à la salle de Fête de la Maison du peuple, une soirée spécial Anniversaire.

Organisé autour des valeurs de la CGT, cet évènement fraternel et festif nous permettra de revivre des moments d'histoire de notre organisation, de revivre ensemble les moments fraternels nés des luttes collectives.

Le syndicalisme apporte un sentiment de liberté. « *C'est ce sentiment de liberté, cette volonté d'être maître de son destin et en capacité de le transformer en même temps que de transformer la condition salariale qui fait de la transmission inter-générationnelle une condition même du défi de renouveau qui est devant nous.* » Maryse Dumas

Cet évènement sera l'occasion de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont milité et qui militent toujours dans nos organismes sociaux, mandatés de la CGT pour défendre notre sécurité sociale face aux attaques du patronat.

Aujourd'hui, la Sécurité sociale est toujours une idée révolutionnaire. Malgré toutes les attaques qu'elle subit depuis 70 ans, elle reste une idée neuve, unique et solidaire.

Des Expositions vous feront découvrir ou redécouvrir notre histoire. Et nous terminerons ce moment de partage par un moment convivial, animé et festif. Le programme et les horaires de l'évènement vous seront communiqués prochainement.

Organisé la participation de l'Union Locale de Clermont-Ferrand, l'Institut d'Histoire Sociale 63, du syndicat Sécurité Sociale 63 et de l'Union Départementale 63.



En avril 2014, Manuel Valls avait affirmé qu'il fallait poursuivre le redressement des comptes publics "tout au long du quinquennat " et confirmé l'objectif de réduire de 50 milliards d'euros la dépense publique de 2015 à 2017, assurant que "l'effort sera partagé par tous".

Par tous ? Oui, mais pas par le Conseil Régional d'Auvergne !

Suite à la décision de fermer le lycée Vercingétorix de Romagnat et de transférer ses sections, agents et élèves vers le Lycée Lafayette, seule une petite partie du mobilier a été, par manque de place pour le stocker, démenagée vers le lycée Clermontois.

Consigne a ensuite été donnée, du moins nous l'espérons, aux établissements scolaires de notre académie, d'aller récupérer ce qui pouvait les intéresser. Et normalement, ce message a dû également être transmis aux associations nécessiteuses qui avaient jusqu'au 10 novembre pour venir se servir avant que les locaux du lycée professionnel soient définitivement condamnés.

Pourtant, lundi 26 Octobre 2015, un collègue enseignant passant derrière le lycée Vercingétorix a vu les bennes pleines de mobilier pratiquement neuf ! (voir photos)



Il est aussitôt allé discuter avec les déménageurs de l'entreprise Bovis qui étaient en train de vider le CDI en jetant tout à la poubelle, les fauteuils de la salle informatique, les tables et chaises de la salle de réunion, le mobilier du foyer etc.



Les employés de l'entreprise Bovis ont expliqué que le responsable « déménagement » du Conseil Régional leur avait donné l'ordre de vider l'établissement avant la fin des vacances de Toussaint et de déposer les bennes chez *Véolia déchetterie*, **dortoirs filles et garçons compris**.

Le collègue a tout de suite contacté un autre enseignant et, vendredi 30 octobre avant que les bennes partent, avec leurs remorques personnelles accrochées derrière leurs voitures, ils ont « sauvé » 2 établis professionnels qui faisaient partie de l'équipement de l'équipe d'entretien, plus 2 tables (*voir photos*) qui partaient à la destruction!!!



Les agents de déménagement leur ont expliqué que, la veille, ils avaient jeté à la poubelle plus de 200 couvertures et oreillers venant des dortoirs; le mobilier des dortoirs devant être jeté la semaine suivante !

Cette frénésie subite de tout déménager en vitesse interpelle la CGT Educ'action. D'autant qu'avant les vacances, des bruits couraient au sujet d'une possible utilisation des dortoirs désaffectés mais encore meublés (et entièrement refaits à neuf en 2012) pour **héberger des réfugiés**...

Nous n'osons croire que les dirigeants du Conseil régional aient voulu éviter d'être mis devant l'obligation d'accueillir des réfugiés en lançant ce grand nettoyage ?! Surtout après les **déclarations**, le 7 septembre, **du Président de la République** au sujet de l'accueil des réfugiés... et de la **problématique liée à l'hébergement de ces 24.000 personnes supplémentaires**.

La Région Auvergne et son équipe dirigeante se dit « JUSTE ET GRANDE » ?

Surtout pour organiser un grand gâchis !!!

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le Front national : Un danger pour le monde du travail et la démocratie

Le premier tour des élections régionales a permis à l'extrême droite de réaliser un triste record : après les 4,1 millions de voix obtenues lors des élections départementales de mars 2015, le FN triple son score des élections régionales de 2010. Il récolte plus de 6 millions de voix et est en tête dans 6 régions sur 13. L'abstention reste très élevée, notamment chez les jeunes : c'est 1 électeur sur 2 en moyenne qui ne s'est pas déplacé.

Ces résultats sont encore une fois le signe de la grave crise démocratique et sociale que traverse notre pays et sur laquelle la CGT ne cesse d'alerter. Le chômage et la précarité atteignent des records. La mise en concurrence des territoires accentue les inégalités et la relégation. L'absence de réponse au dumping social généré par la mondialisation capitaliste et par les impasses des politiques libérales et austéritaires menées en Europe offre un boulevard au repli nationaliste et à la préférence nationale. Ce qui est en cause, c'est les promesses non tenues et la démission du politique face au marché. La fuite en avant dans la dérive sécuritaire est une impasse qui conduit à normaliser le discours de l'extrême droite.

Il y a urgence à ce que les leçons soient tirées. Par le gouvernement qui a renié ses promesses, comme par l'ensemble des partis républicains. Le syndicalisme est aussi interpellé par ce résultat. La CGT, pour ce qui la concerne, renforcera son travail de terrain et de proximité.

Le Front National n'est pas un parti comme les autres et constitue une grave menace pour la démocratie et le monde du travail. La CGT le combat parce que son approche est fondée sur l'inégalité, en fonction des nationalités, des origines, des religions, des couleurs ou des sexes. Le FN divise et met en opposition le monde du travail, et fait ainsi le jeu du patronat. Il porte un projet de régression sociale, et notamment l'austérité avec la suppression d'un fonctionnaire sur deux dans les collectivités territoriales. Dans les collectivités qu'il dirige, le FN s'attaque à la culture, aux associations et aux droits des femmes et casse le lien social. Il remet en cause notre système de solidarité, en portant la suppression des cotisations sociales. Il menace les libertés durement conquises par les travailleurs, la liberté d'expression au travail comme dans la société, la liberté de la presse, ou encore la liberté de mobilisation et d'organisation. La CGT appelle à mettre en échec partout le Front National sur ses prétentions électorales et ses objectifs politiques et sociaux.

La CGT continuera à faire vivre la déclaration unitaire intersyndicale de juin 2015 « Vivre ensemble, travailler ensemble » et amplifiera le débat avec ses syndiqués et les salariés.

Il y a urgence à ouvrir des perspectives de progrès social en France, en Europe et dans le monde. Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à s'organiser et à se mobiliser ensemble pour défendre leurs droits et leurs libertés et mettre de nouvelles conquêtes sociales à l'ordre du jour.

Montreuil le 8 décembre 2015.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes (sca) vont de nouveau augmenter le prix des péages en 2016

Malgré le rapport de l'Autorité de la concurrence qui avait démontré les mannes financières que ces SCA récoltaient par l'augmentation chaque année du prix des péages, qui au passage permet de rémunérer les actionnaires de ces SCA.

Le Premier Ministre Manuel VALLS avec l'aide du Ministre de l'Economie Emmanuel MACRON, n'a jamais voulu leur imposer le respect de leurs engagements inscrits dans les contrats de concession qu'ils ont signé, sans non plus leur imposer les investissements nécessaires sur les autoroutes qu'ils ont en charge.

Le 1er janvier 2016, les SCA vont augmenter le prix de leurs péages de l'ordre de 1,63% pour les ASF, 1,27% pour AREA et 1,23% pour APRR.

Alors que les contrats de concessions spécifient qu'ils peuvent augmenter de 70% de l'inflation constatée l'année précédente, hors en 2015, l'inflation est de 0,06%, l'augmentation du prix des péages ne devrait pas dépasser 0,04%.

Ce sont des autoroutes qui ont été payées au minimum deux fois par les contribuables.

De plus, le plan de relance autoroutier qui permet d'adosser des réseaux gérés par l'Etat n'était pas nécessaire c'est l'analyse que le SNPTRI en fait surtout quand l'investissement n'est pas financé comme il se doit.

Le gouvernement a une nouvelle fois reculé en acceptant que le Service Public des réseaux infrastructures géré par l'Etat soit attaqué, abandonné aux SCA, qui n'ont qu'un but c'est de gagner de l'argent uniquement pour les actionnaires. Continuons à pointer les incohérences du gouvernement où l'intermodalité est oubliée et l'écotaxe poids-lourds qui est supprimée alors que nous les défendons.

La CGT a raison de dénoncer ces dérives qui ne servent aucunement l'intérêt général mais uniquement les intérêts financiers des actionnaires. Continuons à maintenir la pression et appliquons notre plan de travail que nous avons adopté à l'unanimité lors de notre CE Nationale des 17, 18 et 19 novembre 2015.

Construisons notre lutte avec les autres camarades de la CGT qui œuvrent sur ces réseaux, c'est ensemble que nous gagnerons cette bataille contre le patronat qui permettra le retour des autoroutes dans le giron de l'Etat.

Combattons ensemble ces hausses de prix de péages injustes pour la maîtrise publique des autoroutes.

La CGT SNPTRI

Frais de tenue de compte nouvelle offensive des banques

La CGT des banques et des assurances savait le patronat bancaire débordant d'imagination, dès lors qu'il y a matière à trouver des leviers de rentabilité à court terme pour satisfaire l'appétit vorace du capital. Souvent au détriment des salariés d'ailleurs, à grands renforts de réductions d'effectifs dans les réseaux. **Alors que le marketing relationnel semble s'installer partout de manière durable** dans les établissements teneurs de comptes, et à l'heure où l'on parle joliment de « centricité client » ou encore de « projet préférence client », les clients, à qui l'on sert volontiers le café dans les agences, ne sont en réalité pas plus épargnés que les salariés.

Contradictions entre le discours de façade orienté client et la politique tarifaire
Nous assistons actuellement à un mouvement de généralisation de la facturation des frais de tenue de compte.

Après le Crédit Mutuel début octobre (24 euros par an), c'est au tour de BNP Paribas et Société Générale de s'engouffrer dans la brèche. Leurs clients ont été informés d'une entrée en vigueur de ces frais à compter du 1er janvier 2016 : 24 euros par an pour la SG, 30 euros par an pour BNPP. Au global, ces frais pourraient rapporter plus d'un milliard d'euros aux banques, selon les estimations réalisées par des associations de consommateurs.

Ces frais sont-ils justifiés ?

En période de crise, alors que la plupart des banques affichent des bénéfices insolents, la nécessité économique de ces nouveaux frais ne tient pas.

A trop vouloir justifier, on ne justifie plus rien ! Pour faire néanmoins passer la pilule, la banque de la rue d'Antin indique notamment à ses clients que « ces frais correspondent à la comptabilisation et à la sécurisation des opérations. C'est-à-dire la surveillance quotidienne des comptes et la protection des données personnelles ».

Faut-il comprendre que cela n'était pas le cas jusqu'à présent, qu'il n'y avait aucune sécurisation et protection des données ? Ne nous y trompons pas, il s'agit en réalité bien de frais additionnels, sans le plaisir d'un service supplémentaire, en contrepartie. **Dès lors, les clients ont la possibilité de se faire entendre. Ils ont deux mois à compter de la notification** par l'établissement pour indiquer par lettre recommandée avec accusé de réception* qu'ils n'acceptent pas cette modification, sans assurance toutefois que leur demande soit entendue (*lettre type ci-dessous). L'article L312-1-1 du code monétaire et financier dispose en effet que « tout projet de modification de la convention de compte de dépôt est communiqué [...] au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. [...] **L'établissement de crédit informe le client qu'il est réputé avoir accepté la modification** s'il ne lui a pas notifié, avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, qu'il ne l'acceptait pas... ».

Et les salariés dans tout ça ?

A priori, nous pourrions penser que le personnel des banques n'est pas concerné. Pourtant, force est de constater que cette novation tarifaire, au-delà du mécontentement des clients qui va nécessairement ressurgir sur les salariés qui sont en première ligne et impacter leurs conditions de travail, est volontairement mise en œuvre pour favoriser des transferts massifs de la clientèle depuis les réseaux physiques des agences en direction de la banque en ligne qui ne facture pas de frais de tenue de compte (pour l'instant). **Une baisse du nombre de clients dans les réseaux pouvant ensuite justifier de nouvelles réductions d'effectifs,** et accentuer encore davantage le retrait des établissements bancaires de certains territoires et le renoncement tacite au financement de pans entiers de l'économie de notre hexagone.

Vers un nouveau modèle bancaire.

Un autre aspect apparaît en filigrane. La gratuité de la tenue du compte était vécue par les clients comme une juste contrepartie à la non-rémunération des dépôts à vue, sur lesquels les banques s'auto-

indemnisent largement, au regard notamment de la ressource bon marché que ce matelas de dépôts représente face aux encours de crédits immobiliers.

Le modèle bancaire actuel est fondé sur le principe de la subvention croisée. Les ménages français ont un taux d'équipement en produits et services bancaires supérieur à la moyenne européenne : la multi-détention générerait jusqu'à présent une rentabilité du client qui s'appréciait au niveau global de la relation, avec compensation entre les différents produits et services détenus.

Avec le nouveau modèle bancaire vers lequel les établissements semblent vouloir s'orienter et converger, cela devrait conduire à mesurer la rentabilité produit par produit. Avec tous les risques et toutes les conséquences que cela suppose pour le consommateur déposant...

En matière de rentabilité et d'économies d'échelle, l'appétit des banques est à présent sans limite

Courrier Type



[Télécharger le Communiqué sur les frais de tenue de compte](#)

Condamnation scandaleuse d'une inspectrice du travail !

Laura Pfeiffer, inspectrice du travail, vient d'être condamnée par le tribunal d'Annecy pour vol et recel de documents. L'inspectrice du travail a été condamnée, sur ces deux chefs d'accusation, à 3500 euros d'amende avec sursis et inscription de cette condamnation au casier judiciaire.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté ce verdict qui porte une atteinte extrêmement grave à l'indépendance de l'inspection du travail.

Une inspectrice du travail se voit aujourd'hui condamnée en France pour avoir exercé ses missions de base et avoir dénoncé les pressions visant à faire obstacle à son travail.

La Ministre du travail doit condamner publiquement l'entreprise TEFAL pour les pressions inacceptables qu'elle a mis en œuvre à l'encontre de l'inspectrice du travail, apporter son soutien aux missions de l'inspection du travail, à ses agents et tout particulièrement à Laura Pfeiffer qui doit être confirmée dans ses fonctions.

De plus, par cette décision, la justice de notre pays se situe en violation flagrante de la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail. Rappelons d'ailleurs, que le procureur avait annoncé la couleur en déclarant à la presse avant le jugement qu'il entendait « faire le ménage » dans l'inspection du travail. Les organisations syndicales françaises doivent, dans l'unité la plus large, faire sanctionner cette violation

de la Convention 81 dans les plus brefs délais par l'OIT, par une démarche de plainte devant le Conseil d'Administration du Bureau International du Travail.

L'inspection du travail est un rouage essentiel de la mise en œuvre du droit. Son indépendance est la condition sine qua non de l'exercice de sa mission. Les inspecteurs doivent être protégés des ingérences des entreprises, mais aussi de celles des pouvoirs exécutif et judiciaire dans l'exercice de leurs missions !

Montreuil, le 4 décembre 2015

ACTUALITÉ STATUTAIRE

Agents de la Fonction publique territoriale, voilà ce que le FN pense vraiment de vous

A l'occasion des élections régionales, en tant que première organisation syndicale dans la Fonction publique territoriale, la CGT vous informe sur la réalité des prises de position et pratiques du Front national :

- ▶ *« Je pense qu'il faut limiter la fonction publique territoriale parce qu'il ne m'apparaît pas qu'elle serve à la population »* (Marine Le Pen, BFM TV – 25 mars 2011).
- ▶ *Il faut absolument réduire massivement la fonction publique territoriale* » (interview de M. Le Pen du 30 octobre 2011, Grand jury RTL/LCI/Le Figaro).
- ▶ *Les collectivités territoriales devront maîtriser leurs effectifs et présenter chaque année au préfet de leur département pour les plus importantes d'entre elles (régions, départements, intercommunalités et communes de plus de 10 000 habitants) un plan impératif de réduction ou de stabilisation de leurs effectifs.* » (Programme politique du Front National).
- ▶ Le 21 février 2013, Marine Le Pen a critiqué l'annonce gouvernementale d'abrogation du jour de carence au motif que cette mesure « agrandirait la différence entre le privé et le public » (interview sur France 2).
- ▶ En région PACA, dans le cadre de la campagne des régionales, Marion Maréchal Le Pen prône le non remplacement de départs en retraite de fonctionnaires territoriaux.
- ▶ À Hayange, la municipalité frontiste ne remplace pas les départs en retraite. À Beaucaire, elle remet en cause l'organisation du temps de travail du personnel communal. A Béziers, Fréjus et au Pontet, elle veut réduire les effectifs.

La solution pour obtenir satisfaction sur nos revendications, ça n'est pas l'extrême droite !

La protection sociale des fonctionnaires de plus en plus menacée !



2 décembre 2015
Communiqué de presse

La protection sociale des fonctionnaires de plus en plus menacée !

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique plus que jamais vigilantes et mobilisées face à une actualité sociale dense

Après avoir repoussé les propositions dangereuses portées par le PLFSS 2016 et obtenu une sécurisation juridique de la gestion mutualiste du régime obligatoire des fonctionnaires dans l'article 39 (devenu article 59), et alors même que la segmentation des risques, qui remet en cause les systèmes de solidarité entre actifs et retraités, n'est toujours pas écartée dans la rédaction finale de l'article 21 (devenu 33), la MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique constatent que de nouveaux dangers se profilent dont l'impact ne serait pas des moindres sur la vie quotidienne de tous les agents publics.

- A l'initiative du Sénat, le projet de loi de finances pour 2016 ouvre, une nouvelle fois, la perspective d'instaurer des jours de carence dans la Fonction publique : en l'occurrence, trois jours pour tous les agents publics, coupables d'être malades.
- « *Cerise sur le gâteau* », par voie réglementaire¹ et en catimini, le Gouvernement décide de réduire très significativement le montant statutaire du capital décès des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires, décédés en activité², qui passe à un forfait de 13 600 euros. « *On passe d'un capital décès d'une année de rémunération à un simple capital obsèques !* », s'indigne Serge Brichet, Président de la MFP.

Sans concertation avec les acteurs concernés et de façon souvent imperceptible, les modèles mutualistes de protection sociale solidaires et plus largement, les droits sociaux des agents publics sont ainsi brutalement remis en cause.

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique, dans le strict respect de leurs champs de compétences respectives, s'engagent ensemble à s'opposer à toute velléité de fragilisation de la protection sociale des quelque 8 millions d'agents publics actifs et retraités.

¹ Décret n° 2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit des fonctionnaires, des magistrats et des militaires.

² La réglementation applicable n'est en revanche pas modifiée pour les ayants droit des fonctionnaires décédés à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ou à la suite d'un attentat.

Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

La CGT Fonction publique vous transmet la perte de pouvoir d'achat pour le mois de novembre 2015, complétée d'un comparatif en euro des pertes en fin de grade pour les grilles types de C, B, A et A+.

L'inflation est de 0.0% sur un an depuis novembre (...) [[Lire la suite](#)] - publié le 11 décembre 2015.

Décret dérogatoire apprentissage formation professionnelle

Un décret 2015-1583 du 3 décembre 2015, publié le 5 décembre 2015, relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle d'effectuer des travaux contenu dans l'article R 4153-39 du code du travail. D'autre part, ce décret prévoit les formations hygiène sécurité.

Tout emploi d'apprenti doit être examiné en CHSCT. C'est un retour d'un siècle en arrière avec le travail des enfants.

Le MEDEF en rêvait, Hollande l'a fait.

APPEL A CANDIDATURES

916 Conseiller en Economie Sociale et Familiale Grade : Assistant socio-éducatif

Date limite pour le dépôt des candidatures : vendredi 11 décembre 2015

71 Assistant social polyvalent Grade : Cadre d'emplois des assistants socio-éducatif territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : vendredi 11 décembre 2015

1745 Agent de gestion comptable Grade : Cadre d'emplois des Adjointes administratifs

Date limite pour le dépôt des candidatures : vendredi 11 décembre 2015

LA CITATION DE LA SEMAINE

« A quoi servirait l'intelligence si l'imbécillité n'existait pas ? » *Pierre Dac*

ILS ONT OSE LE DIRE :

«Je pense qu'il faut limiter la fonction publique territoriale parce qu'il ne m'apparaît pas qu'elle serve à la population. » *Marine Le Pen*

LE DESSIN DE LA SEMAINE

les limites de l'état d'urgence

VOUS N'AVEZ PAS PEUR
D'EMMERDER PLUS DE
BRAVES GENS QUE
DE TERRORISTES ?

Si
MAIS LES
BRAVES GENS
SONT PLUS FACILES
À TROUVER.



LA PHOTO DE LA SEMAINE



CONTACTER LA CGT

Tél 0652435261 vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons.

Permanences les mercredis : 16 décembre 2015, de 15 h 00 à 17 h, au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand.

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://cg63cgt.fr/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.